CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E176425** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2026**

ÉDITÉ LE 02/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2018

Raison sociale : ACD SN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/12/2021

Capital : 48 000

ZONE ARTISANALE SAMADET
64800 BOURDETTES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 838695062

Siret : 838 695 062 00037

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7168688

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 418673670002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 418673670002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 05 59 61 13 50 **Fax :**

Portable : 06 23 93 55 08

Responsabilité légale :
HOLDING DESPAGNET PATRICK - HDP (452 526 965) / DESPAGNET PATRICK PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@acd-batiment.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 319 085 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	20	10/10/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	08/09/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		08/09/2022
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/10/2025 13:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.